



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-114960>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-114960**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Metropole Toulon-Provence-Méditerranée

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24830054300217

Ville : TOULON

Code postal : 83041

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>

Identifiant interne de la consultation : 24MAP22

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Métropole Toulon Provence Méditerranée

Adresse mail du contact : marchespublics@metropoletpm.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 494938300

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Une lettre de candidature précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat En cas de cotraitance, l'habilitation du mandataire à engager la (les) société(s) cotraitante(s)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de

L'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; La capacité financière peut être prouvée par tout autre moyen que la remise des Chiffres d'affaires : déclaration appropriée de banques, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents... Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance no 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique : l'acheteur ne tient pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2023.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste de références de travaux exécutés au cours des 5 dernières années établie par le candidat ou attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au titre de la dernière année Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 06/11/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : 1- Valeur Technique 40 % 2- Prix des Travaux 40 % 3- Performances en matière de développement durable 20%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 24MAP22-TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU REVETEMENT DU TERRAIN D'HONNEUR DE L'ESTAGNOL

Code CPV principal - Descripteur principal : 45432100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne les travaux de remplacement du revêtement du terrain d'honneur de l'Estagnol. Remplacement du gazon synthétique comprenant la dépose et l'évacuation du revêtement actuel, la préparation du support, la fourniture et la pose d'un nouveau gazon synthétique, la réalisation des tracés des lignes de jeux conformément aux règlements fédéraux football et rugby avec fournitures accessoire.

Lieu principal d'exécution du marché : Terrain d'honneur du complexe sportif communautaire de l'Estagnol - sis à LA CRAU (83260)- La Moutonne- Vieux chemin de Hyères

Valeur estimée (H.T.) : 620833 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. Une clause de réexamen est définie à l'article 1.7 du RC et 3 du CCAP. Une clause de réalisation de prestations similaires est définie à l'article 1.8 du RC. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Une clause de développement durable est définie à l'article 2.4 du RC et 12 du CCAP. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG - Travaux, la période de préparation débute à compter de la date mentionnée par l'ordre de service prescrivant de commencer cette période. Elle est de 7 jours calendaires. A titre indicatif, cette période est initialement prévue du 23/06/2025 au 29/06/2025. Le délai d'exécution des travaux débute à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Il est de 49 jours calendaires. A titre indicatif, l'exécution des travaux est initialement prévue

du 30/06/2025 au 17/08/2025. Les modalités essentielles de financement et de paiement sont définies à l'article 4.2 du RC. Une clause de garantie financière est définie à l'article 8 du CCAP. Les conditions de versement et de remboursement de l'avance sont définies à l'article 9.1 du CCAP. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental définies à l'article 12 du CCAP. Une clause de garantie des prestations est définie à l'article 14 du CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/10/2024